



	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 7 novembre 2022	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
<u>Personnalités extérieures</u>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du Premier président de la Cour d'appel de Douai			X
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille	X		
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante			X
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Jacques Lecompte	
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE		Gilles Toulemonde	
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT		Nathalie Ethuin	
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET		Gilles Toulemonde	
Mme Anne-Cécile DOUILLET		Younès Haddadi	
M. Eric KERCKHOVE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON		Aymeric Potteau	
M. Denis VOINOT		Aymeric Potteau	

Enseignant-e-s collège B			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
M. Perry MAURY	X		
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL		Leny Patinaux	
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)		Louka Stawski	
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)			X
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)		Florian Surmont	
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)		Chloé Afonso	
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Illona VERMEERSCH)	X		
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)			X
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)	X	Chloé Afonso	
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)		Gaspard Leveugle	
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)		Louka Stawski	
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Informations

Monsieur le Doyen commente les documents transmis par notre Université dans le cadre du dialogue de gestion pour 2023 :

- il y apparaît que nous sommes la composante la plus en tension en termes d'encadrement pédagogique et administratif ; pour atteindre les taux d'encadrement de plusieurs autres composantes, plusieurs centaines de nouveaux postes devraient ainsi nous être affectés (plus de 575 par exemple pour égaler Polytech ...) ;
- pour l'année qui vient, il nous est proposé l'affectation de huit postes d'enseignants (enseignants-chercheurs et/ou enseignants) ; les huit premiers postes demandés nous seront donc attribués ;
- la première demande pour les personnels administratifs a été acceptée, ainsi que la première émanant du Campus ;
- en matière de budget, l'objectif affiché par notre Université était de ne pas engager de crédits qui ne seraient pas utilisés : au terme d'échanges parfois fermes, il nous est proposé de ne faire apparaître dans le budget initial aucun crédit d'investissement, cette situation précaire ayant vocation à être rectifiée dès le premier budget rectificatif pour 2023.

Débat et vote relatifs aux questions budgétaires

→ Sur le budget 2023 de la Faculté

Monsieur le Doyen propose un vote en deux étapes, afin de conserver en mémoire l'ensemble des demandes qui ont été remontées auprès de l'Université.

La configuration générale est similaire à celle de 2022 : en recettes propres, nous inscrivons 1 675 260 euros, générés par les services généraux, la taxe d'apprentissage, l'EAD, la formation continue ; en dépenses, et avec les investissements, nous inscrivons 2 232 680 euros, dépenses se composant des frais de gestion en formation continue et apprentissage, et ensuite de 1 011 675 euros en frais de personnels, 947 305 en dépenses de fonctionnement et 273 700 euros en investissement. Cette dernière somme n'apparaît pas dans la première proposition de budget, dans l'attente d'une rectification ultérieure. C'est aussi pourquoi, plusieurs achats en investissement ont été anticipés, en utilisant les reliquats de crédits 2022, ce qui parallèlement améliore d'autant notre taux d'exécution pour 2022, le ratio entre ce que nous mettons en crédit de dépenses et ce que nous dépensons effectivement. L'amélioration a été rendue possible par le recrutement de deux nouveaux agents pour le service financier.

Nos demandes budgétaires en fonctionnement et en personnel ont été acceptées par l'Université.

Madame Frédérique Le Doujet s'interroge sur l'utilisation des crédits en personnel : ne serait-il pas intéressant de créer un poste sur ressources propres pour un agent administratif qui prendrait en charge le suivi des étudiants en situation de handicap et apporterait un soutien administratif et logistique aux enseignants confrontés aux aménagements d'études et d'examens ?

Monsieur Jean-Charles Louche rappelle qu'une demande de création d'un poste de titulaire assurant de telles missions est faite depuis plusieurs années, sans résultat jusqu'à présent. La création d'un poste de contractuel sur ressources propres renvoie selon lui à deux problèmes : la précarisation de l'agent ainsi recruté qui aura une carrière moins positive qu'un titulaire, ensuite l'impossibilité de s'assurer que le financement de ce poste sera pérenne, puisque les ressources propres actuellement en augmentation sont tributaires du développement de nos activités, développement soumis à de multiples contraintes, qui peuvent rapidement l'annihiler.

Monsieur Vincent Dupont évoque la situation des référents administratifs pour le handicap d'une autre composante de l'Université, qui peuvent consacrer un tiers de leur temps de travail au suivi des étudiants en situation de handicap. Monsieur Louche renvoie au déficit d'encadrement administratif dont souffrent tous les services : aucun agent ne pourrait raisonnablement dégager du temps pour assurer ce suivi ; l'insatisfaction actuelle des agents du service des plannings et de la plupart des enseignants naît de leur incapacité à prendre complètement en charge la mission d'accompagnement et d'amélioration des conditions d'études des étudiants concernés par le handicap.

Les demandes budgétaires globales pour 2023 sont validées par le Conseil, à l'unanimité.

Vote sur l'approbation du budget initial 2023 :
27 pour, 0 contre, 6 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Débat et vote relatifs aux questions institutionnelles

→ Sur un projet de charte en matière de relations entre la communauté enseignante et la communauté étudiante

Madame Le Doujet a progressé dans la rédaction de la charte qu'elle avait déjà présentée au Conseil lors de sa précédente séance. Des échanges nombreux ont eu lieu portant sur la syntaxe, l'écriture égalitaire, la place à accorder aux ressources non institutionnelles. Des actualisations ont aussi été apportées, notamment sur les éléments liés au genre et à l'orientation sexuelle.

Cette nouvelle version de la charte est validée à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur les modalités d'admission en première année

Monsieur Jean-Christophe Deriau, responsable du service de scolarité Licence, informe que les responsables de licence ont demandé que les capacités d'accueil limitées (CAL) soient reconduites telles que celles des deux années précédentes, hormis en Science politique, qui demande une baisse à 350 étudiants accueillis.

Madame Nathalie Ethuin explique cette demande par l'impossibilité que rencontre la section science politique d'assurer le suivi pédagogique de promotions d'étudiants en nombre croissant, avec un titulaire enseignant pour 88 étudiants, 3 000 heures de cours magistraux et 3 000 heures de TD à assurer en Licence, 450 heures de cours dispensés en Droit et en AES. Dès l'année dernière, il a été décidé de geler un TD par année de licence et quelques cours de master. Cette baisse de CAL équivaldrait à 1 300 heures d'enseignement en moins.

Monsieur Aymeric Potteau s'interroge sur la sélectivité accrue que va provoquer cette baisse de CAL et il regrette le traitement qu'il décrit comme asymétrique entre la section de Science politique et celle de Droit : le taux d'encadrement est tout aussi faible, voire plus faible, qu'en science politique et l'accueil de tous les étudiants ne peut se faire qu'au prix d'heures complémentaires et de dépassements autorisés par le Conseil,

autorisations de dépassement sur lesquelles certains représentants de la section de Science politique s'abstiennent systématiquement.

Madame Ethuin rappelle qu'il n'existe pas un vivier de vacataires à la hauteur des besoins provoqués par un déficit d'encadrement ; elle assure aussi que nombre de titulaires souhaitent privilégier leur recherche, avec des résultats très encourageants en termes de rayonnement de notre Faculté.

Pour sa part, Monsieur Potteau regrette que l'engagement des collègues contraints de faire des heures supplémentaires soit souvent caricaturé, alors qu'ils préfèrent se consacrer à l'accueil d'étudiants nombreux au détriment d'une recherche disciplinaire qui leur apporterait plus pour le développement de leur carrière universitaire.

Madame Claire Cathelain exprime un rejet global de toute diminution des capacités d'accueil car elle y voit un renoncement à l'accès au plus grand nombre à des études supérieures, l'insuffisance des moyens devant être dénoncée sans relâche.

Monsieur Vincent Dupont ne souhaite pas qu'une baisse de CAL dans une seule section laisse à penser que les autres sections ne rencontrent pas de difficultés dans l'accueil de promotions trop importantes au regard des moyens dont elles disposent. Il suggère qu'une motion soit adoptée, proposition reprise par Monsieur le Doyen qui souhaite trois votes distincts, le premier sur le maintien des CAL, le deuxième sur la baisse de la CAL de la section de Science politique, le troisième sur le projet de motion qu'il soumet au Conseil, à l'issue des deux premiers votes :

« Au regard de la situation de sous encadrement structurel dont est particulièrement l'objet la FSJPS, le Conseil de Faculté, tout en ne demandant pas de baisse de CAL au nom de sa mission de service public, souligne que ces CAL sont trop importantes dans ses licences générales pour assurer un fonctionnement satisfaisant et qu'il lui faudrait des moyens supplémentaires pour assurer le bon accueil d'un tel nombre d'étudiants et étudiantes ».

Vote sur l'approbation du principe de demander les mêmes CAL qu'en 2022 pour toutes les licences sauf pour la licence en science politique :
27 pour, 5 contre, 2 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Vote sur l'approbation de la demande de baisse de CAL pour la section de Science politique :
13 pour, 14 contre, 4 blancs, 3 « n'a pas souhaité participer au vote »

Vote sur l'approbation de la motion sur les CAL 2023 :
34 pour, 0 contre, 0 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »

Les CAL sont maintenues au niveau de celles de 2022 pour les trois sections ; la motion est votée à l'unanimité du Conseil.

Informations

→ Sur les projets et réalisations du service R'Pros, de la Commission Vie Etudiante et de la Contribution Vie Etudiante Campus

Le Conseil accueille Madame Céline Leborgne, assesseure en charge de l'insertion professionnelle et de la réussite des étudiants. Elle présente au Conseil un bilan sur l'activité du service R'Pros :

- Forum des métiers et des formations le 17 novembre 2022, avec une conférence de présentation de l'offre Master et de nombreux professionnels accueillis : avocats, entreprises du territoire, l'Institut Régional

d'Administration de Lille, des entreprises du bâtiment, des services de la Faculté et de l'Université et vingt-cinq stands de Master ;

- Collecte de la taxe d'apprentissage : 62 000 € en 2021, 77 000 € cette année ;
- Journée d'immersion le mardi 22 novembre, au cours de laquelle 85 lycéens viendront visiter la Faculté accompagnés par des étudiants ;
- Quiz professionnels et conférences métiers tout au long de l'année ;
- Du 23 janvier au 3 février, « Tremplin R'Pros » avec un recrut'day le 27 janvier 2023, un atelier photo, un atelier lettre de motivation et un atelier animation des réseaux sociaux.

Madame Leborgne rappelle que le service R'Pros est maintenant installé dans un vaste bureau rénové et équipé, au plus proche des étudiants. Elle salue l'engagement de tous les membres du service et se félicite de pouvoir compter sur le soutien efficace de la responsable administrative du service.

Monsieur Vincent Dupont, en tant qu'assesseur Campus et qualité de l'accueil, présente les réalisations rendues possibles grâce à l'utilisation de la contribution Vie étudiante Campus (CVEC) : tables de tennis de table, chalet, nouveaux bancs...

Les équipements à destination des étudiants en situation de handicap sont arrivés : machines à lire, machines pour zoomer ; avec des logiciels spécifiques etc... Ils sont installés dans la salle Régis Bonnier, salle gérée par Monsieur David Macq.

Monsieur le Doyen informe le Conseil du versement de la subvention demandée par l'APEL, d'un accord sur une nouvelle répartition des locaux associatifs et de l'ouverture prochaine de l'épicerie solidaire. En revanche, il n'a pas d'informations concernant le potager communautaire.

→ Sur la plateforme nationale Master

Il s'agit d'un projet ministériel pour fluidifier les candidatures et la procédure d'affectation des étudiants dans les différents masters. Monsieur le Doyen constate quelques avancées :

- les étudiants devront indiquer leurs notes par semestre ;
- un dépassement des nombres limites sera possible, afin de faire face aux désistements nombreux ;
- les étudiants pourront émettre des choix sur dix mentions, avec plusieurs parcours sur une même mention ;
- des capacités offertes limitées (COL) devront être arrêtées ; la COL étant la CAL moins le nombre de redoublants estimé, moins le nombre des étudiants étrangers et moins le nombre des étudiants en formation continue.

→ Sur les mesures en matière de sobriété énergétique

Un plan de sobriété énergétique a été adopté par l'Université, avec des préconisations concernant les éco-gestes.

→ Sur l'optimisation de la gestion des salles d'enseignement et le passage à ADE

En s'appuyant sur l'analyse des taux d'occupation des salles réalisée par Monsieur Olivier Lanselle, responsable du bureau des plannings, Monsieur le Doyen déclare que notre campus est l'un des plus contraints en termes d'espaces disponibles.

Pour Monsieur Dupont, il devient urgent de se réunir autour d'une table avec les autres usagers du Campus, afin de définir ensemble des modalités de réservation et d'affectation des locaux, en définissant un ordre de priorité entre les différents besoins. La mise en œuvre d'une nouvelle application, ADE remplaçant Celcat, doit pour Monsieur le Doyen être l'occasion de cette remise à plat et de cette nouvelle concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.